

## Contribution Familiale (Externe – Demi-pensionnaire – Interne)

Ecole :	750,00 €
Collège :	1 014,00 €
Lycée :	1 083,00 €

**La contribution familiale est toujours due, quel que soit le régime de l'élève. A cela s'ajoute suivant les cas : soit la demi-pension, soit la pension.**

C'est la contribution des familles pour les frais de fonctionnement non pris en charge par l'Etat. Les salariés des établissements d'enseignement privés catholiques, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, **sur présentation d'une attestation de l'employeur (à fournir chaque année)**. Celle-ci ne peut se cumuler avec la réduction pour autres enfants scolarisés.

### RÉDUCTION

Pour tout élève qui a des frères et sœurs scolarisés dans l'ensemble scolaire La Malgrange – Notre Dame de Bonsecours, il est accordé une réduction sur la contribution familiale :

- Deux enfants : 20% de réduction sur la scolarité pour le second,
- Trois enfants et plus : 40% de réduction sur la scolarité, par enfant à partir du troisième.

### Régime

Demi-Pension	Pension
<b>Ecole Notre-Dame de Bonsecours</b>	<b>Collège &amp; lycée :</b>
<b>4 repas 1 030,00 €</b>	<b>4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>-2<sup>nd</sup>e 4 208,00 €</b>
<b>3 repas 772,30 €</b>	<b>1<sup>ère</sup> - T<sup>ale</sup> 5 251,00 €</b>
<b>2 repas 515,00 €</b>	
<b>Collège : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup></b>	<b>Informations diverses</b>
<b>4 repas 1 078,56 €</b>	La demi-pension traditionnelle comprend 4 repas par semaine. <b>Il est possible de moduler aux conditions suivantes : 2 ou 3 repas hebdomadaires à jour fixe.</b>
<b>3 repas 808,92 €</b>	Pour les repas occasionnels, il faut créditer le porte-monnaie restauration de l'élève, par CB, via votre compte <i>EcoleDirecte</i> .
<b>2 repas 539,28 €</b>	<b>Repas occasionnel école : 8,00 €.</b> <b>Repas occasionnel collège/lycée : 7,90 €.</b>
<b>Collège &amp; lycée : 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup>e</b>	Un élève pourra être accueilli au self avec son repas, <b>uniquement pour raison médicale</b> et sur autorisation expresse du chef d'établissement ( <b>sécurité alimentaire</b> ). Une participation financière sera demandée aux familles.
<b>Lycée : 1<sup>ère</sup>, T<sup>ale</sup></b>	Les élèves internes de terminale et de première, sont en chambre individuelle, en fonction des places disponibles.
<b>4 repas 1 018,64 €</b>	
<b>3 repas 763,98 €</b>	
<b>2 repas 509,32 €</b>	
<i>La demi-pension correspond au prix du repas ainsi qu'à la surveillance des enfants sur la pause méridienne.</i>	

# Autres prestations

## SURVEILLANCE - ÉTUDE

Ecole Notre-Dame de Bonsecours			Collège & lycée :
<b>Surveillance matin</b>	de 7h30 à 8h10	<b>270,00 €</b>	<b>Etude du soir</b> : Pour les élèves restant à l'étude après les classes, jusqu'à 18h00 ou 18h30 (surveillance, récréation, goûter et étude), ajouter 264 €/an pour 4 soirs/semaine.
<b>Surveillance soir</b>	de 16h45 à 18h00	<b>320,00 €</b>	
<b>Etude (CP à CM2)</b>	de 16h45 à 18h00	<b>370,00 €</b>	
<b>Surveillance et étude occasionnelles :</b>		<b>8,00 €</b>	

## DIVERS

**Fournitures** : Les fournitures éventuelles (cahier de TP, livret de TD...) seront facturées au cours de l'année scolaire.

**Autres activités et sorties pédagogiques** : Il peut être demandé par l'établissement une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans ou hors de l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en musique, théâtre, chorale, visite d'un musée, voyage scolaire, etc.).

Le montant de ces activités « extra-pédagogiques » varie selon la nature de l'activité.

## Collège & lycée :

**Cotisation EPS** : La cotisation pour l'EPS représente 34 €/an.

**Pour les sixièmes** : Un voyage obligatoire est organisé en début d'année scolaire. Son coût moyen sur les dernières années est de 220 €.

**Pour les sixièmes et les nouveaux collégiens** : Les nouveaux élèves du collège seront équipés d'un chromebook. Le financement de celui-ci se fera sur deux ans. Le tarif moyen, sur les dernières années, est de 225 €/an. Le chromebook est dû en totalité en cas de départ anticipé.

## RÈGLEMENT

**Prélèvement automatique** : Tous les 10 du mois (d'octobre à juin inclus) le prélèvement interviendra sur votre compte bancaire selon les factures émises par l'économat.

Un prélèvement anticipé est effectué mi-septembre. Il représente 10 % de la contribution familiale + 10 % de la demi-pension.

Les frais bancaires engendrés par le rejet d'un prélèvement seront facturés aux familles.

## RÉDUCTION POUR ABSENCE

**Contribution familiale** : Un trimestre commencé est dû en entier.

**Demi-pension** : Toute absence pour maladie, **d'une semaine minimum**, ouvre droit à une réduction de 5 € par repas sur la période d'absence. Pour les internes, la réduction forfaitaire sera de 15 € par jour.

Il est de votre responsabilité d'en avvertir l'économat (mail ou courrier).

## CHANGEMENT DE RÉGIME

Sauf cas spéciaux, étudiés conjointement par la famille et le chef d'établissement, **le régime choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription ne peut être changé en cours d'année**. Un dédit pourra éventuellement être demandé aux familles.

## BOURSES NATIONALES

Des bourses nationales peuvent être accordées au collège et au lycée. Les familles sont avisées des dates de demande de dossier par le secrétariat.

## APEL

La cotisation pour l'association des parents d'élèves sera facturée en début d'année scolaire, pour l'ainé uniquement. Celle-ci est de 20 € par an.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'association des parents d'élèves doivent le signaler à l'économat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.